MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Relocalisation et extension d'un bâtiment d'activités pour l'entreprise COMET (AUBADE)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMPAGNIE ORLEANAISE DE MATERIEL ELECTRI

Raison sociale

N° SIRET

3 2 5 1 5 8 5 5 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS, société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

VANDEN WILDENBERG

Prénom(s)

Julien Sylvain Jean-jacques

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Projet soumis à examen au cas par cas: a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à démolir totalement un bâtiment existant et construire sur la parcelle où le bâtiment initial a été détruit et sur la parcelle adjacente, un bâtiment d'activités, de bureaux, showroom et stockage.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de remplacer un bâtiment ancien par un nouveau bâtiment de plus grande surface et situé sur la parcelle adjacente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, le bâtiment existant sur la parcelle AK 006 sera totalement démoli, les gravats seront triés et évacués par camion.

Un nouveau bâtiment sera ensuite construit sur la parcelle initiale déjà urbanisée AK 006 et sur la parcelle adjacente AK 008 qui est actuellement non artificialisée. Cette parcelle en friche est occupée sur la majeure partie de sa superficie par des boisements (9 700 m2). Elle fera donc l'objet d'un défrichement sur l'ensemble de sa superficie.

Le nouveau bâtiment comprendra 4 parties: un showroom dédié à la clientèle particulier, un magasin pour le B to B, des bureaux et un hall de stockage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, ce nouveau bâtiment à destination des particuliers et de l'entreprise aura un accès à l'avenue du Président René Coty et bénéficiera de parkings.

L'activité engendrera une augmentation du trafic automobile aux heures et jours d'ouverture du magasin.

Les eaux pluviales collectées par les toitures du bâtiment et par les parkings devront être collectées, traitées si nécessaire ou décantées et ré-infiltrées dans les sols.

Les activités sur le site (showroom et stockage de matériel électrique, d'équipements de salles de bains et de cuisines, d'électroménager, de revêtement de sols) ne seront à priori pas susceptibles de porter atteinte à l'environnement. Il n'y aura pas de rejets d'eau polluées, pas de stockage de produits dangereux, pas d'émissions d'odeurs, de poussières ou de bruit.

Lors de sa phase de démantèlement si le bâtiment est obsolète, il devra être démoli, les matériaux le constituant devront être triés et réutilisés. Si le bâtiment est encore utilisable, il devra faire l'objet d'une orientation vers un nouvel usage et éventuellement être rénové.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis :
- à la rubrique suivante de l'article R.122-2 du Code de l'environnement : 47.a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du Code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée de plus de 0,5 ha;
- la rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D) ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Construction d'un bâtiment d'activité sur un terrain d'assiette de 10 970 m²	1,097 ha
sur un terrain actuellement non artificialisé, constitué en majeur partie d'un bois (environ 9 700 m²)	9 700 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 10 Voie : Avenue Président Coty

Lieu-dit :

Localité : La Chapelle-Saint-Luc

Code postal : 1 0 6 0 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4 8 ° 3 1 ' 9 2 " 4 Lat. : 0 4 ° 0 3 ' 6 6 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles AK 06 et 08 sont couvertes par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Chapelle-St-Luc (dernière procédure 19/12/2017). Parcelles classées UY : Zone urbaine à vocation d'activités

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	À proximité (environ 1 km) de la ZNIEFF de type I « Aérodrome de Troyes-Barberey », n°210015548. Le site est également localisé à environ 1,5 km de la ZNIEFF de type II « Vallée de la Seine de La Chapelle-Saint-Luc à Romilly-sur-Seine », n°210009943.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le territoire est couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Grand Troyes-Communauté d'Agglomération (2011).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Une partie de la surface du projet étant en probabilité forte de se situer dans une zone humide sur le site réseau-zone-humide, un diagnostic zone humide a été réalisé (cf en annexe). Ce diagnostic conclue à une absence de zone humide sur la parcelle étudiée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La commune bénéficie d'un plan de prévention des risques naturels inondation approuvé le 31/08/2016. La parcelle n'est pas concernée par ce PPRi.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le projet se situe à 250 m d'un site pollué (SSP000952401 MEFRO ROUES FRANCE 5 AVENUE DU PRÉSIDENT RENÉ COTY Lentilles de tétrachloroéthylène dans l'aquifère sous le site, sols pollués par du chrome). La parcelle concernée est la parcelle AN 03 situées en face du site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le captage le plus proche est à 1,2 km (captage de la Chapelle St Luc, noté à abandonner).
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet se situe : - à 5,4 km de la ZSC (Directive Habitats) du «Marais de Villechétif» (FR2100281), - à 8,8 km du site protégé par la convention RAMSAR des "Etangs De La Champagne Humide".
D'un site classé ?	☐	☑	Le site classé le plus proche est le Monastère de la Visitation à environ 4 km au sud-est du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	La zone de projet représente peu d'enjeu pour la flore et l'entomofaune (commune et non menacée), pas de gîte de chiroptères. Les boisements peuvent être une zone de reproduction de passereaux protégés et/ou menacés (Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Mésange charbonnière et Tourterelle des bois). Le projet nécessite le défrichement de ces boisements.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	La ZSC du marais de Villechétif (à 5,4 km) est constituée de bois, de marais, d'une tourbière et de petits plans d'eau. Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE présentes dans la ZSC (gastéropodes, insectes) sont des espèces vivant dans des milieux humides et ne sont à priori pas susceptibles d'être présentes sur la parcelle du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet nécessite le défrichement de premiers boisements sur une surface de 9 700m2. La parcelle est localisée dans le plan local de l'urbanisme en zone UY zone urbaine à vocation d'activités.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	La parcelle du projet est concernée par des risques liés à la proximité: - de canalisations de transport de gaz (à 370 m) - à 250 m d'un site pollué (SSP000952401 MEFRO ROUES FRANCE 5 AVENUE DU PRÉSIDENT RENÉ COTY Lentilles de tétrachloroéthylène dans l'aquifère sous le site, sols pollués par du chrome). La parcelle concernée est la parcelle AN 03 situées en face du site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	L'activité engendre du trafic automobile aux heures et jours d'ouverture du magasin. Ces déplacements sont déjà existants.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	La circulation routière sur l'avenue R. Coty, la voie ferrée (moins de 500 m)et l'aérodrome de Troyes-Barberey (situé à 1,2 km) sont des sources de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☑	☐	La parcelle du projet peut être éventuellement concernée par des vibrations liées à la circulation ferroviaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	L'éclairage des vitrines et les enseignes lumineuses du magasin engendreront des émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet engendrera des effluents d'eaux usées des installations sanitaires qui seront évacués par le réseau d'eaux usées de l'agglomération.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le trafic automobile lié à l'activité est déjà existant. Il pourra éventuellement augmenter et s'ajouter au trafic lié aux autres activités présentes sur la zone industrielle.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour limiter l'impact sur l'avifaune protégée, sur les populations de chiroptères, d'insectes et de reptiles, les travaux seront réalisés préférentiellement pendant la période d'inactivité de ces espèces, c'est à dire de début novembre à fin février.

Un passage préalable au chantier sera réalisé par un écologue pour vérifier l'absence d'espèces protégées. Si la présence de ces espèces protégés est avérée, une demande de dérogation à la destruction des espèces protégées sera nécessaire.

Enfin, si des habitats d'oiseaux protégés nicheurs sont détruits, ils seront compensés (plantation de haies, de bosquets, mise en place de nichoirs).

Les mesures de réduction des effets négatifs sur le milieu naturel sont de laisser des haies et de la végétation sur les espaces inoccupés, de créer des espaces de parkings arborés et permettant l'infiltration des eaux pluviales, de limiter l'augmentation du trafic automobile en favorisant le covoiturage des employés et l'accès aux transports en commun, de réduire les effets négatifs des éclairages en les limitant en nombre et en temps d'utilisation.

Le défrichement de la partie boisée fera l'objet de compensation et/ou de taxes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les ırties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Diagnostic zone humide sur la parcelle du projet	☑
2	Expertise Ecologique de la parcelle du projet	☑
3		☐
4		☐
5		☐

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

COMET
Siège Social
13, rue Lavoisier - Z.I. Ingré - B.P.68
45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE Cédex
Tél : 02 38 22 33 77 - Fax 02 38 88 34 30

Nom LACOUR

Prénom FREDERIC

Qualité du signataire DIRECTEUR Commercial

À ST JEAN DE LA RUELLE

Fait le 13/09/2024

Signature du (des) demandeur(s)